



**ARRETE  
DE DELEGATION DE FONCTIONS ET  
DE SIGNATURE A UN CONSEILLER  
MUNICIPAL**

---

HT/SD  
ASG n° 06.0533

Le Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

CONSIDERANT que l'importance et la consistance des délégations confiées aux adjoints ne leur permettent pas de recevoir des délégations supplémentaires,

**ARRETE**

**Article 1** : Monsieur Gérard POTENNEC, Conseiller Municipal, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

- Traiter les questions en matière de commerce, artisanat, économie, hygiène et propreté et signer tous documents s'y rapportant

**Article 2** : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

Fait à Royan, le

SPECIMEN DE SIGNATURE

Le Maire,

Le conseiller Municipal,  
Gérard POTENNEC

Henri LE GUEUT

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 mai 2006